

Extrait du registre des délibérations

06-DE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 25 février 2026

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 18 février 2026, s'est réuni le Mercredi 25 février 2026 à 18h00, en séance publique à la Salle polyvalente à Frontenex, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

53 délégués présents dont 1 suppléant

Nombre de membres représentés : 7

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOUÏ AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Philippe	PERRIER
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET

GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT PAUL SUR ISERE	Robin	DEVRIEUX-PONT
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REUIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE

Délégués représentés :

Bérénice LACOMBE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Claudie LEGER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Philippe PERRIER
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Lina BLANC	GRIGNON	Ayant donné pouvoir à François RIEU
Jean- Claude SIBUET-BECQUET	MONTAILLEUR	Ayant donné pouvoir à Yann MANDRET
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Emmanuel HUGUET	VILLARD SUR DORON	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE

Simon OUVRIER BUFFET est le Secrétaire de séance.

**Objet : Habitat – Action du programme local de l’habitat en cours d’élaboration :
rénovation énergétique des logements sociaux – Attribution de subventions à la SEM4V**

Rapporteur : Christian RAUCAZ

La fusion des 4 Communautés de Communes en Communauté d’Agglomération au 1^{er} janvier 2017 a transféré la compétence en matière d’équilibre social de l’habitat dont le « Programme Local de l’Habitat » au nouvel EPCI, en vertu des dispositions de l’article L.5216.5 du Code général des collectivités territoriales.

Par délibération du Conseil communautaire du 21 septembre 2017, il avait été décidé de lancer la procédure d’élaboration du Programme Local de l’Habitat (PLH) d’Arlysère, le territoire n’étant pas totalement couvert par un PLH existant (ex. communauté de communes du Val d’Arly).

Un diagnostic a été établi ainsi qu’un projet de plan d’actions, sans remettre en cause l’esprit des précédents PLH.

Il avait été décidé de suspendre sa finalisation, dans l’attente du démarrage effectif de révision du SCOT, sans pour autant freiner la dynamique des actions mises en place lors des précédents PLHS.

La rénovation énergétique du parc privé et public reste une priorité pour la Communauté d’Agglomération.

Par anticipation du futur PLH, il convient de poursuivre l’accompagnement des bailleurs sociaux dans la réhabilitation énergétique du parc locatif social, sous réserve de respecter les critères suivants :

- Subvention : 3000 € /log pour les bâtiments les plus énergivores dont l’étiquette avant travaux est G, F voire E à titre exceptionnel : sous réserve d’atteindre après travaux, une étiquette énergétique A ou B et sous justificatifs techniques et financiers + traitement espaces extérieurs obligatoires + sensibilisation aux économies d’énergie des résidents.
- Subvention cumulative de 1000 €/log, si raccordement au réseau de chaleur pour un bâtiment initialement tout électrique : étude technique et financière à fournir montrant la pertinence du raccordement au réseau de chaleur.

La SEM4V a sollicité l’aide financière de la Communauté d’Agglomération Arlysère pour des projets de réhabilitation portant plusieurs résidences. Deux d’entre elles répondent aux critères d’éligibilité :

- la Résidence du parc, Albertville : 67 logements initialement en chauffage électrique avec raccordement au réseau de chaleur – étiquette énergétique avant travaux E, après travaux B.
- la Résidence le Clos - bâtiment E, Ugine, 15 logements initialement en chauffage électrique avec raccordement au réseau de chaleur) - étiquette énergétique avant travaux E, après travaux B.

Ces projets respectent les critères fixés. Il est proposé d’accorder à la SEM4V la subvention prévue de 3 000 €/logement + 1 000 €/logement raccordé au réseau de chaleur soit :

- la résidence du parc, Albertville : 268 000 €
- la résidence le clos bâtiment E, Ugine, raccordée au réseau de chaleur : 60 000 €

Soit un total de 328 000 €.

Ces subventions seront versées au terme des travaux de réhabilitation de chaque résidence, sur présentation de l’ensemble des justificatifs sus-mentionnés.

M. le Président, Frédéric BURNIER FRAMBORET, Michel CHEVALLIER, André VAIRETTO, François RIEU et Philippe MOLLIER se déportent du vote de la délibération et des débats.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve l'octroi d'une subvention à la SEM4V de 328 000 €, répartie comme suit : 268 000€ pour la résidence du parc et 60 000 € pour la résidence du clos, bâtiment E aux conditions susmentionnées ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

